

S.A. Éts Franz COLRUYT
Edingensesteenweg 196
1500 HAL

TVA-BE-0400.378.485
RPM Bruxelles

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 SEPTEMBRE 2016
=====

L'an 2016, le 28 septembre, au siège social à Hal, l'Assemblée générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence de KPMG, commissaire, représenté par Monsieur Ludo Ruysen, et en présence des administrateurs suivants : Jef Colruyt, Frans Colruyt, Wim Colruyt, François Gillet, la S.A. Farik, ayant pour représentant permanent Monsieur Frans Colruyt, la S.A. Herbeco, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt, la S.A. Anima, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt, Madame Astrid De Lathouwer et la S.P.R.L. Delvaux transfer, ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux, absent aujourd'hui, mais représenté.

La séance est ouverte à 16 h 00, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt.

Monsieur le Président invite Monsieur Kris Castelein à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs :

Monsieur Schoonjans et Monsieur Duyck

Le Président dépose sur le bureau :

le registre des actionnaires, ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée générale :

@ un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 29 août 2016.

@ les extraits des journaux dans lesquels la convocation à l'Assemblée générale a été publiée, à savoir :

- De Standaard du 29 août 2016
 - La Libre Belgique du 29 août 2016
- et le Moniteur Belge

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires.

Après signature, il est constaté que

805 actionnaires sont présents, ou représentés, détenant ensemble

114.267.691 actions.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des étudiants
- des membres du personnel de Colruyt Group

Il est demandé à l'Assemblée si ces personnes sont autorisées à assister à la réunion.

L'Assemblée accorde cette autorisation avec/à :

- l'unanimité des voix

Monsieur le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. - Rapports annuels du Conseil d'administration
À titre informatif, les rapports du commissaire et le rapport du conseil d'entreprise.
(Ceci tant pour les comptes annuels de la S.A. Éts Fr. Colruyt que pour les comptes annuels consolidés de Colruyt Group)

Proposition de décision : approbation des rapports du Conseil d'administration.

2. Rapport de rémunération pour l'exercice 2015-2016.

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération 2015-2016

3. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2016.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la société.

- b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group arrêtés au 31 mars 2016.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

4. Distribution du dividende.

Décision de distribuer un dividende brut de 1,12 euro par action contre remise du coupon n° 6, mise en paiement le 4 octobre 2016.

Proposition de décision : approbation de ce dividende.

5. Approbation de la répartition bénéficiaire :

Proposition de décision : approbation de la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée générale.

6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions,

comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres de la S.A. Éts Fr. Colruyt qui ont été rachetées par cette dernière.

Proposition de décision : approbation de cette proposition.

7. Renouvellement du mandat d'administrateur.

Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de François Gillet.

8. Nomination d'un administrateur

Proposition de décision : approbation de la nomination de la S.A. Korys au poste d'administrateur.

9. Nomination du commissaire

Proposition de décision : approbation de la nomination de la S.C.C.R.L. Ernst & Young Réviseurs d'entreprises au poste de commissaire.

10. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs.

11. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire.

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont remis aux actionnaires présents.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci aborde l'ordre du jour :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du commissaire

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du commissaire.

Le Président lit le rapport du conseil d'entreprise du 21 septembre 2016 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été abordées.

Le Président commente les activités de Colruyt Group et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2015/16 clôturé.

Il répond également aux questions écrites des actionnaires présents.

Les rapports annuels du Conseil d'administration, portant aussi bien sur les comptes annuels de la société que sur les comptes annuels consolidés du groupe, sont approuvés, avec

- 114.015.002 voix pour

- 3.003 voix contre

- 249.686 abstentions.

2. Approbation du rapport de rémunération 2015/16

Madame Astrid De Lathouwer, présidente du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération 2015/16, qui figure dans le rapport annuel 2015/16 de Colruyt Group (p. 120-122).

L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2015/16, avec

- 94.174.794 voix pour
- 19.781.396 voix contre
- 311.501 abstentions.

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2015/16

a. Approbation des comptes annuels des Éts Franz Colruyt.

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la S.A. Éts Fr. Colruyt de l'exercice 2015/16, avec

- 114.240.949 voix pour
- 0 voix contre
- 26.742 abstentions.

b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés de Colruyt Group de l'exercice 2015/16, avec

- 114.240.949 voix pour
- 0 voix contre
- 26.742 abstentions.

4. Distribution du dividende

Monsieur le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 1,12 EUR par action contre remise du coupon n° 6, avec mise en paiement le 4 octobre 2016.

L'Assemblée approuve le dividende brut avec

- 114.181.586 voix pour
- 11.655 voix contre
- 74.450 abstentions.

5. Répartition bénéficiaire de la S.A. Éts Franz Colruyt

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

* BÉNÉFICE À RÉPARTIR : 1.192.982.887,08 EUR

* RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE :

DOTATION À LA RÉSERVE LÉGALE :	+ 1.714.200,87 EUR
PRÉLÈVEMENT SUR LA RÉSERVE DISPONIBLE :	- 2.665.003,25 EUR
DISTRIBUTION DU DIVIDENDE :	+ 165.094.121,64 EUR
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EXERCICE 2015/16 :	+ 6.771.467,29 EUR
TANTIÈMES :	+ 3.654.638,00 EUR
BÉNÉFICE À REPORTER :	+ 1.018.413.462,53 EUR
TOTAL :	+ 1.192.982.887,08 EUR

* RÉMUNÉRATION DU CAPITAL :

Coupon 6

147.405.472 aandelen x 1,12 EUR =	+ 165.094.128,64 EUR
Overgedragen dividend vorig boekjaar (*):	- 7,00 EUR
	<hr/>
	165.094.121,64 EUR

(*) Les dividendes transférés concernent les dividendes de l'exercice précédent sur les actions destinées à la participation aux bénéfices que la S.A. Éts Fr. Colruyt n'a pas distribués. Ce montant est transféré à cet exercice.

* BASE DE CALCUL :

149.136.503 actions au 31/03/2015
+ 472.883 actions lors de l'augmentation du capital réservée au personnel le 17 décembre 2015
- 2.243.808 actions propres au 1^{er} juin 2016
+ 39.894 actions propres destinées à la participation aux bénéfices (septembre 2016)

= 147.405.472 actions participantes

Par ailleurs, le Président explique de manière détaillée qu'au niveau du groupe, il est prévu de distribuer un bénéfice de 6,78 millions EUR aux travailleurs des sociétés de Colruyt Group en Belgique en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés.

En outre, un montant de 19,57 millions EUR est également prévu en exécution de la CCT 90 du 20 décembre 2007 relative aux avantages non récurrents liés aux résultats.

En raison de l'application des normes comptables IFRS, la participation aux bénéfices au niveau du groupe est maintenant reprise sous la rubrique « frais de personnel » des comptes annuels consolidés (voir la note 6 aux comptes annuels consolidés - rapport annuel 2015/16, page 159).

L'Assemblée générale décide d'approuver la répartition bénéficiaire proposée, avec

- 102.816.170 voix pour
- 11.139.718 voix contre
- 311.803 abstentions.

6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres de la S.A. Éts Fr. Colruyt.

Le Président explique que la S.A. Éts Fr. Colruyt a racheté des actions propres, après autorisation de l'Assemblée générale : il s'agit au total de 2.243.808 actions propres (1,50 % du total des actions émises).

Dès lors, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale l'autorisation de distribuer au maximum 39.894 de ces actions aux travailleurs qui, dans le cadre de la participation aux bénéfices, ont choisi de recevoir celle-ci sous la forme d'actions.

L'Assemblée Générale donne l'autorisation au Conseil d'administration de distribuer la participation des travailleurs au capital sous la forme d'actions propres rachetées par la société, avec

- 114.240.949 voix pour
- 0 voix contre
- 26.742 abstentions.

7. Renouvellement du mandat d'administrateur

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François Gillet (numéro national 60.02.06-407.08, mentionné avec son autorisation expresse), domicilié à 1330 Rixensart, Avenue Boulogne-Billancours 37, pour une période de 4 ans, au terme de laquelle il pourra être renommé à l'Assemblée générale de 2020.

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François Gillet, avec

- 92.729.378 voix pour
- 21.274.218 voix contre
- 264.095 abstentions.

8. Nomination d'un administrateur

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de nommer la S.A. Korys (numéro d'entreprise : 0844.198.918), dont le siège social est établi à 1654 Huizingen, Guido Gezellestraat 126, ayant comme représentant permanent Monsieur Jef Colruyt (numéro national 58.10.18-253.10, mentionné avec son autorisation expresse), au poste d'administrateur pour une période de 4 ans, au terme de laquelle elle pourra être renommée à l'Assemblée générale de 2020.

L'Assemblée générale approuve la nomination de la S.A. Korys au poste d'administrateur, avec

- 92.849.660 voix pour
- 21.150.791 voix contre
- 267.240 abstentions.

9. Nomination du commissaire

Le mandat du commissaire actuel, KPMG Réviseurs d'entreprises S.C.R.L. B001, dont le siège social est établi à 1130 Haren, Bourgetlaan 40D, représentée par Messieurs Jo Vanderbruggen (01207) et Ludo Ruysen (00949), prend fin à l'Assemblée générale de septembre 2016.

Monsieur le Président propose de nommer la S.C.C.R.L. Ernst & Young Réviseurs d'entreprises (B00160) au poste de commissaire pour l'ensemble des succursales de Colruyt Group. Cette proposition a été approuvée au conseil d'entreprise de Colruyt Distribution le 21 juin 2016.

L'Assemblée générale approuve la nomination du commissaire, avec

- 113.859.577 voix pour
- 381.372 voix contre
- 26.742 abstentions.

10. Décharge aux administrateurs

Monsieur le Président demande de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs, avec

- 113.533.921 voix pour
- 649.604 voix contre
- 84.166 abstentions,

pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2015/16 clôturé le 31 mars 2016.

11. Décharge au commissaire

Monsieur le Président demande de donner décharge au commissaire.

L'Assemblée générale donne décharge au commissaire, avec

- 113.533.030 voix pour
- 650.495 voix contre
- 84.166 abstentions,

pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2015/16 clôturé le 31 mars 2016.

12. Tour de table

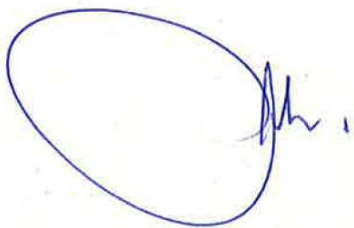
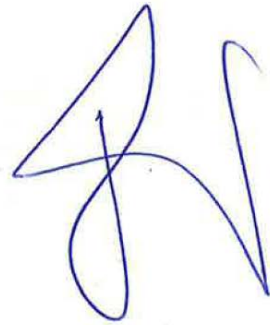
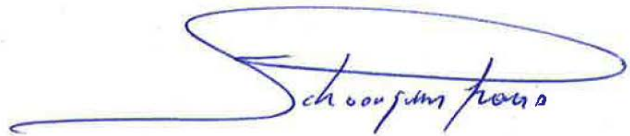
Aucun point divers n'est proposé par les actionnaires.

Étant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la présente Assemblée. Le Président propose de l'approuver.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale est approuvé, avec/à

- l'unanimité des voix.

Le procès-verbal est signé par le Président, le secrétaire, les scrutateurs, le commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.



Etn. Fr. Colruyt N.V.
Algemene Vergadering van 28 september 2016
Assemblée Générale du 28 septembre 2016

Overzicht stemming / Aperçu des votes :

	VOOR pour	TEGEN contre	ONTHOUDING abstentions	TOTAAL Totale	% voor
AGENDAPUNT 1 - jaeverlag RvB - rapport annuel du Conseil d'administration	114.015.002	3.003	249.686	114.267.691	100%
AGENDAPUNT 2 - remuneratiecomité - rapport de rémunération	94.174.794	19.781.396	311.501	114.267.691	82%
AGENDAPUNT 3 a - enk. jaarrekening - comptes annuels arrêtés	114.240.949	0	26.742	114.267.691	100%
AGENDAPUNT 3 b - gecon. Jaarrekening - comptes annuels consolidés	114.240.949	0	26.742	114.267.691	100%
AGENDAPUNT 4 - dividend - dividende	114.181.586	11.655	74.450	114.267.691	100%
AGENDAPUNT 5 - winstverdeling - répartition bénéficiaire	102.816.170	11.139.718	311.803	114.267.691	90%
AGENDAPUNT 6 - winstparticipatie personeel - attribution du bénéfice aux travailleurs	114.240.949	0	26.742	114.267.691	100%
AGENDAPUNT 7 - Herbenoeming François Gillet - Renouveler le mandat de Mr. François Gillet	92.729.378	21.274.218	264.095	114.267.691	81%
AGENDAPUNT 8 - Benoeming Korys NV - Nomination de Korys SA	92.849.660	21.150.791	267.240	114.267.691	81%
AGENDAPUNT 9 - Benoeming Ernst & Young bedrijfsrevisoren BCVBA - Nomination Ernst & Young S.C.C.R.L.	113.859.577	381.372	26.742	114.267.691	100%
AGENDAPUNT 10 - kwijting bestuurders - décharge aux administrateurs	113.533.921	649.604	84.166	114.267.691	99%
AGENDAPUNT 11 - kwijting commissaris - décharge au commissaire	113.533.030	650.495	84.166	114.267.691	99%
AGENDAPUNT - VERSLAG vrijstelling voorlezing procès-verbaal - exemption de relire le procès-verbal	VOOR pour	TEGEN contre	ONTHOUDING abstentions	TOTAAL Totale	
	114.267.691	0	0	114.267.691	
AGENDAPUNT - goedkeuring verslag algemene vergadering - approbation procès-verbal de l'Assemblée	114.267.691	0	0	114.267.691	

controle:
114.267.691